Rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés Année 2011

1 – Organisation générale du service public de collecte en porte à porte des déchets

1 – 1 Principales caractéristiques

	Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	Thiverval-Grignon	Villiers-Saint-Frédéric	Saint-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais
Ordures Ménagères	Porte à porte - C2					Porte à porte - C1	
Verre	Apport volontaire						
Emballages / papiers mélangés	Porte à porte - C1						
Déchets verts	Porte à porte - C1 - 37 semaines						
Encombrants	Porte à porte - Mensuel		Porte à porte - Trimestriel				

1 – 2 Les tonnages principaux

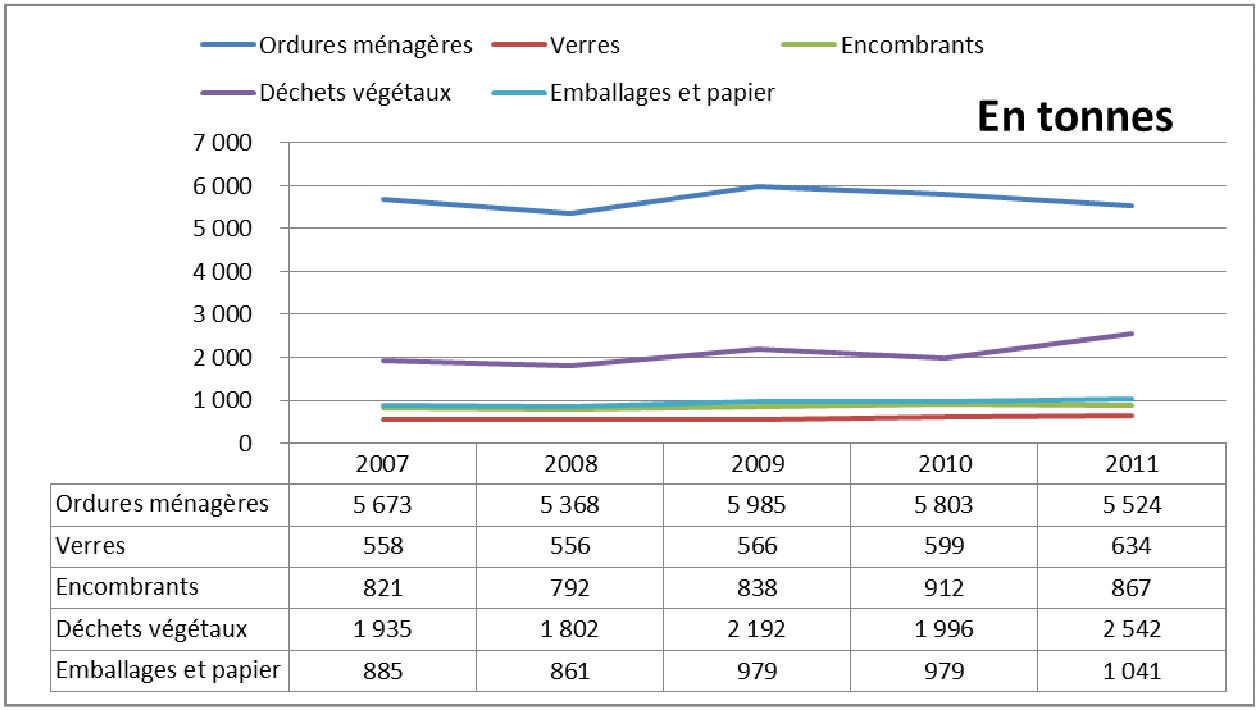

	2007	2008	2009	2010	2011
Ordures ménagères	5 673	5 368	5 985	5 803	5 524
Verres	558	556	566	599	634
Encombrants	821	792	838	912	867
Déchets végétaux	1 935	1 802	2 192	1 996	2 542
Emballages et papier	885	861	979	979	1 041

2 – Le service maintenance

Depuis le 1er janvier 2007, suite à une décision du Bureau Communautaire, la Communauté de Communes a pris en régie directe la maintenance des bacs et conteneurs.

Régulièrement, un état récapitulatif des interventions, ville par ville, est transmis aux membres de la Commission « Déchets Ménagers ». De 2007 à 2011, les interventions se décomposent de la façon suivante :

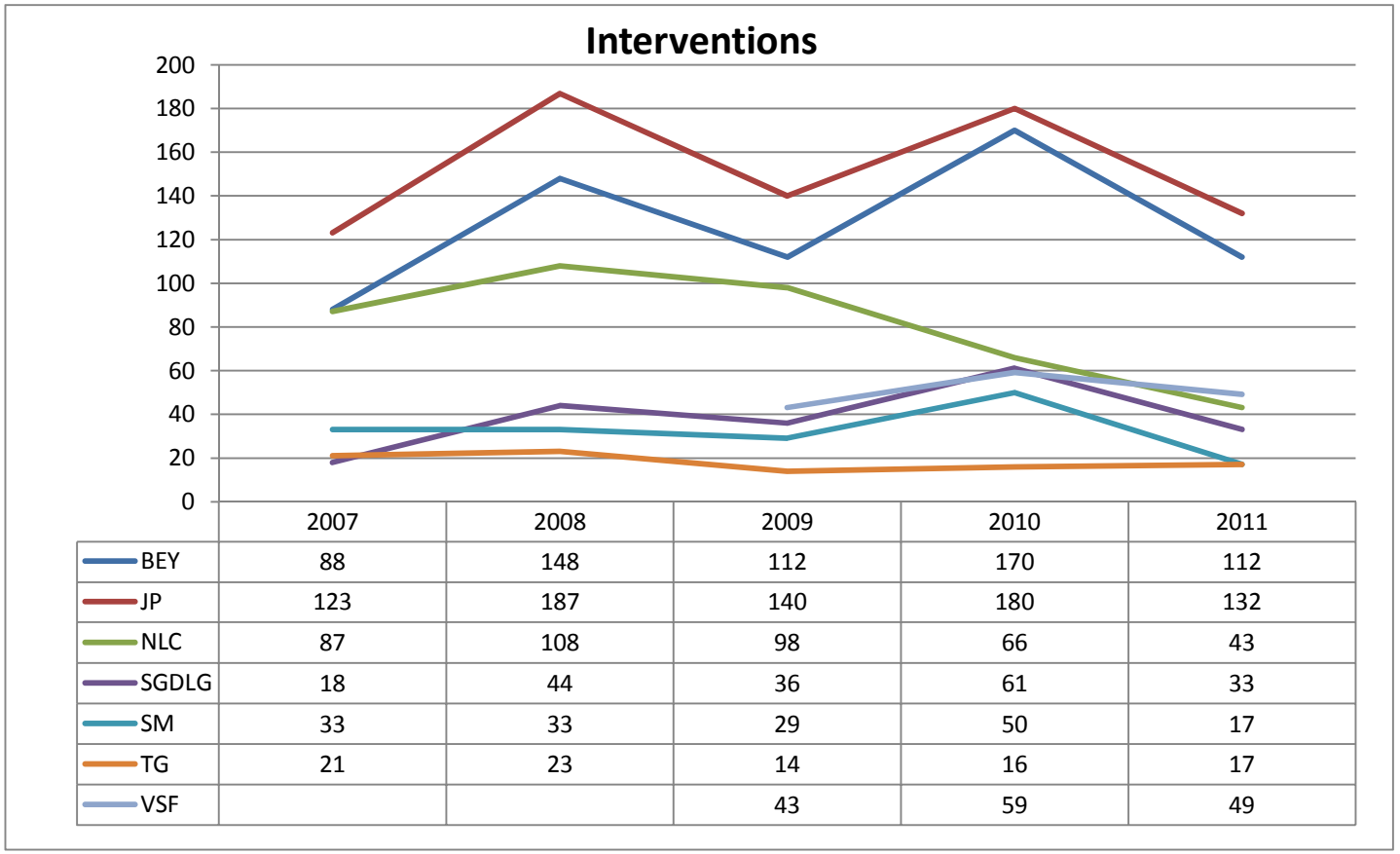

	2007	2008	2009	2010	2011
BEY	88	148	112	170	112
JP	123	187	140	180	132
NLC	87	108	98	66	43
SGDLG	18	44	36	61	33
SM	33	33	29	50	17
TG	21	23	14	16	17
VSF			43	59	49

3 – Le service « déchèterie »

3 – 1 Déchèterie de Beynes

Depuis le mois de septembre 2010, la déchèterie de Beynes est ouverte le lundi de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30, ainsi que le samedi de 14h00 à 18h00. Elle est ouverte aux particuliers uniquement. La déchèterie permet de capter les flux suivants : gravats, déchets dangereux des ménages, batteries, huile de vidange, piles et accumulateurs.

La déchèterie ferme ses portes définitivement le 30 juillet 2011 – les Beynois sont ensuite accueillis à la déchèterie intercommunale de Cœur d'Yvelines, comme les usagers des autres villes.

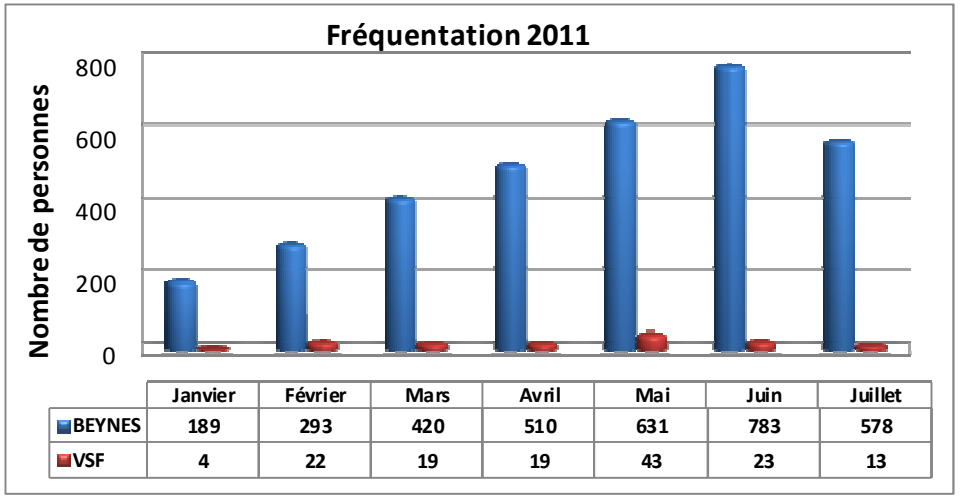

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
BEYNES	189	293	420	510	631	783	578
VSF	4	22	19	19	43	23	13

3 – 2 Déchèterie intercommunale de Villiers-Saint-Frédéric

Face aux multiples procédures engagées par un riverain tout au long de l'année 2010, la Communauté de Communes et la mairie de Villiers Saint Frédéric ont dû organiser la défense du projet de déchèterie. Par ordonnance du 25 mai 2011, le tribunal administratif de Versailles déboute ce riverain en rejetant la requête en référé. Le chantier de construction de la déchèterie peut se poursuivre.

Les filières de traitement

- Gratuites lorsqu'elles font l'objet de convention avec un eco-organisme national (c'est le cas des Déchets d'Equipement Electronique et Electrique par exemple). Toutes les conventions sont établies et signées.
- Payantes lorsqu'elles doivent faire l'objet d'un contrat auprès d'un prestataire : il s'agit des filières de traitement des gravats, des Déchets Dangereux Diffus et des encombrants. Le marché (qui prend effet à la date d'ouverture de la déchèterie) est attribué de la façon suivante :
    - le lot 1 (Contenant, collecte et traitement des gravats) à la Sté SEPUR
    - le lot 2 (Contenant, collecte et traitement des déchets dangereux diffus) à la Sté SARP INDUSTRIES
    - le lot 3 (Contenant, collecte et traitement des encombrants) à la Sté SEPUR

Bilan

29 juillet 2011: L'achèvement des travaux est prononcé et la réception de l'équipement est effectuée.

1er août 2011 : A 16h, la déchèterie ouvre et accueille les premiers usagers.

Depuis son ouverture, en 5 mois d'exploitation

- 5 008 passages
- 350 tonnes de gravats
- 30 tonnes de DEEE
- 290 tonnes d'encombrants
- 16 tonnes de Déchets Dangereux des Ménages
- 20 tonnes de bûches
- 3 000 litres d'huile de vidange
- 0.027 tonnes de lampes
- 0.45 tonnes de batteries

Finances

Le projet est financé par les fonds propres de Cœur d'Yvelines – les dépenses d'investissement liés à la construction de la déchèterie s'élèvent à 1 039 321 € TTC (depuis l'avant-projet sommaire jusqu'à la réception de l'équipement).

Les frais de fonctionnement sont financés, au même titre que les frais de collecte en porte à porte et que les frais de traitement par les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères des 7 villes qui composent Cœur d'Yvelines. Un agent chargé de l'accueil et de l'entretien de la déchèterie (temps complet) est recruté pour seconder l'agent en place.

Pour 2011 :

Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	St-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais	Thiverval-Grignon	Villiers-Saint-Frédéric
30 651 €	20 142 €	12 260 €	7 005 €	3 502 €	3 502 €	10 509 €

4 – Dépenses et recettes

4 - 1 Répartition par ville adhérente

Depuis 2007, dépenses et recettes exécutées liées à la compétence « gestion des déchets ménagers » :

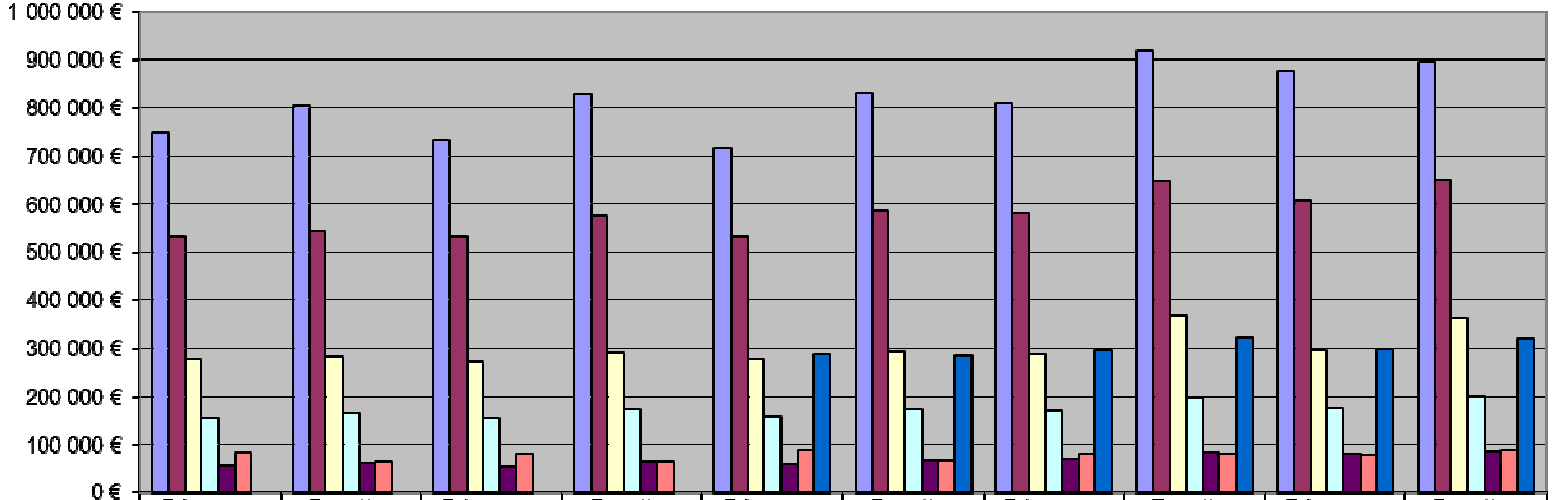

	Dépenses 2007	Recettes 2007	Dépenses 2008	Recettes 2008	Dépenses 2009	Recettes 2009	Dépenses 2010	Recettes 2010	Dépenses 2011	Recettes 2011
BEY	749 323 €	802 705 €	732 302 €	829 193 €	717 142 €	830 737 €	808 834 €	917 782 €	877 383 €	895 579 €
JP	531 928 €	541 763 €	532 644 €	574 099 €	533 199 €	585 470 €	581 980 €	646 397 €	609 133 €	649 412 €
NLC	275 410 €	280 906 €	269 801 €	289 819 €	277 153 €	293 563 €	287 803 €	367 529 €	295 660 €	362 321 €
SGDLG	154 424 €	164 939 €	153 990 €	172 059 €	155 849 €	172 645 €	169 350 €	197 466 €	175 198 €	200 280 €
SM	57 068 €	61 996 €	53 938 €	65 528 €	60 458 €	67 413 €	69 091 €	84 166 €	82 140 €	85 316 €
TG	83 813 €	63 620 €	80 783 €	65 762 €	88 175 €	66 119 €	81 138 €	82 014 €	77 345 €	89 841 €
VSF					287 212 €	285 098 €	294 452 €	323 781 €	298 617 €	319 955 €

4 - 2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération du 15/12/04, le Conseil Communautaire institue un zonage sur l'ensemble du périmètre du territoire de la CC.

Chaque année, les taux des Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont fixés par délibération.

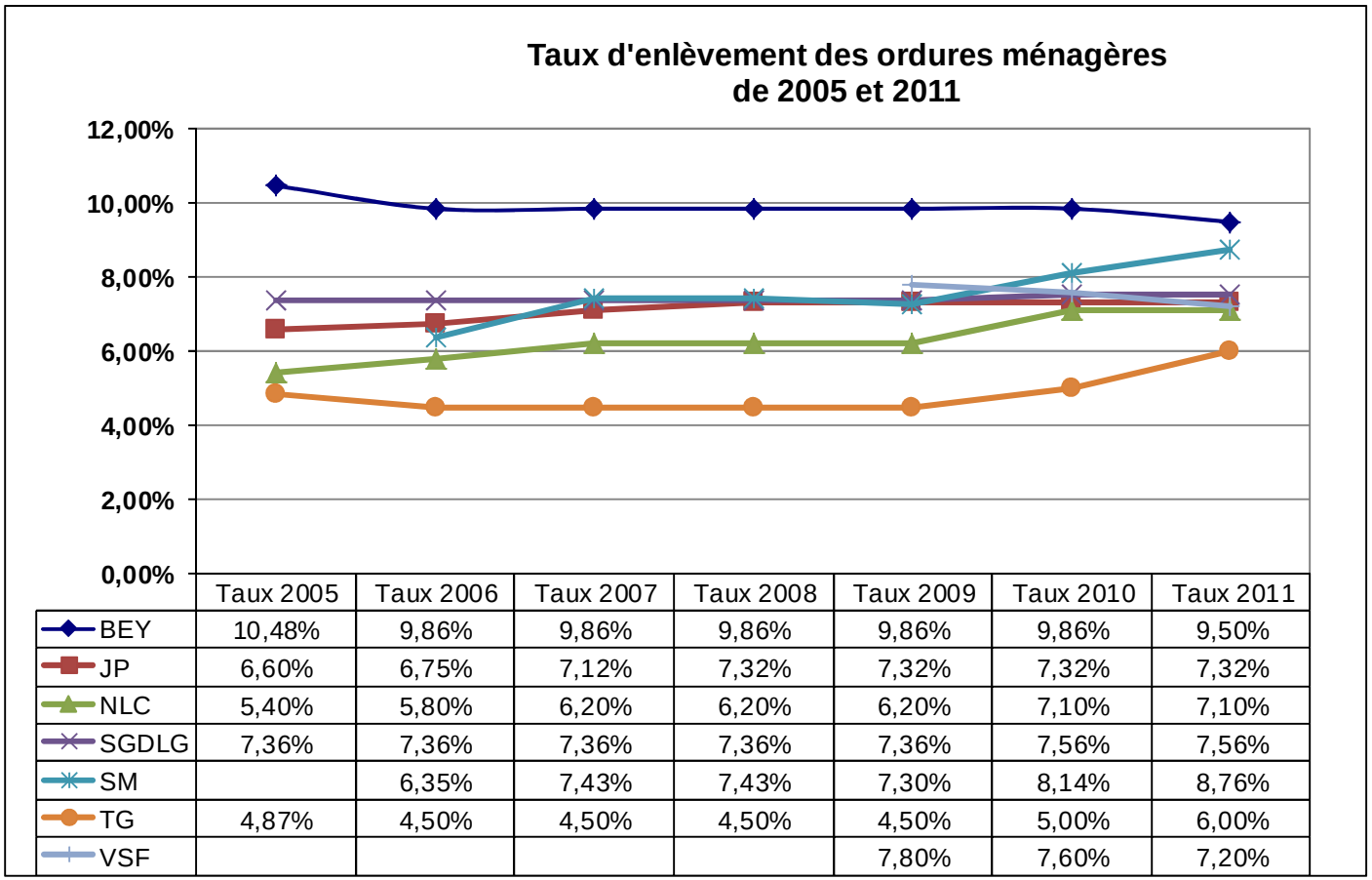

	Taux 2005	Taux 2006	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011
BEY	10,48%	9,86%	9,86%	9,86%	9,86%	9,86%	9,50%
JP	6,60%	6,75%	7,12%	7,32%	7,32%	7,32%	7,32%
NLC	5,40%	5,80%	6,20%	6,20%	6,20%	7,10%	7,10%
SGDLG	7,36%	7,36%	7,36%	7,36%	7,36%	7,56%	7,56%
SM		6,35%	7,43%	7,43%	7,30%	8,14%	8,76%
TG	4,87%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	5,00%	6,00%
VSF					7,80%	7,60%	7,20%

La TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - est une imposition additionnée à la taxe foncière. Toute personne propriétaire d'un bien foncier situé dans une commune où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujettie.

Cette taxe finance non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur tri et traitement, la gestion de la déchèterie, et le service de maintenance des bacs.

Elle se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et sur le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la zone. Ces taux sont votés par le Conseil communautaire de Cœur d'Yvelines.

C'est la valeur locative qui sert de base de calcul pour la taxe sur le foncier bâti et donc pour la TEOM. Ceci explique les écarts de taux d'une ville à l'autre – les valeurs locatives étant très différentes selon les villes du périmètre.

5 – Projet colonnes à verre

Sur proposition de la Commission « déchets ménagers », le Conseil Communautaire a décidé d'implanter des colonnes enterrées pour la collecte du verre. Les implantations sont choisies en collaboration avec chacune des communes membres afin d'obtenir un maillage optimal du territoire.

En 2010, 15 colonnes ont été enterrées. En 2011, 10 colonnes ont été enterrées.

Liste définitive des colonnes de Cœur d'Yvelines :

Colonnes enterrées			
Ville	Adresse	Localisation	Nombre
Beynes	Cote de Neauphle	Face au G20	3
Beynes	Rue du Stade	Collège	2
Jouars Pontchartrain	Ergal - Rue de la gressée	Devant Abri-Bus	1
Jouars Pontchartrain	Rue de la Porte d'Andin		1
Jouars Pontchartrain	Rue de Neauphle - Clos de la motte		1
Saulx Marchais	Chemin de la Mare aux Biches	Parking de la Salle Ployvalente	1
Neauphle le Château	Rue du Vieux Moulin	Parking public (tout au fond à droite)	1
Neauphle le Château	Place du Jeu de Paume	Parking Maison du Jeu de Paume	1
Saint Germain de la Grange	Rue de la Vallée Yart	Entrée de la Zone d'Activité PAVY	1
Thiverval Grignon	Rue de Rougemont	Devant le cimetière	1
Thiverval Grignon	Avenue de Brétignières	Tout en haut de l'avenue	1
Villiers Saint Frédéric	Parking de la Gare	Au fond du parking	1
Beynes	Avenue du Général Leclerc	Entrée du Val des 4 Pignons	2
Beynes	Avenue de la gare	A l'extremité du parking de la gare	1
Beynes	Place du marché	Derrière la Barbacane - sur le côté du stade	2
Jouars Pontchartrain	Parking du Foyer Rural	Au fond du parking	2
Jouars Pontchartrain	Rond-Point des Mousseaux	Parking derrière l'abri bus	1
Neauphle-le-Château	Place aux herbes	Parking de la mairie	1
Saint Germain de la Grange	Route de Saint Germain	Sur 1ère plateforme béton en venant de neauphle le Château	1
		Total	25

Colonnes aériennes			
Ville	Adresse	Localisation	Nombre
Beynes	Ferme de l'Orme	Au Carrefour RD11 - Voie d'accès chantier GDF	1
Thiverval Grignon	Rue des écoles	Parking Salle JC Tirel	1
Thiverval Grignon	Site de Folleville		1
Villiers Saint Frédéric	Parking Supermarché		3
		Total	6
		Nombre total de colonnes	31

6 – Composteurs

Le Conseil Communautaire a décidé le lancement d'une opération « composteurs domestiques ». Il s'agit de mettre à la disposition des administrés volontaires des composteurs individuels. Le composteur leur permettra de traiter leurs déchets verts et une partie de leurs déchets de cuisine de manière écologique sur leur terrain.

Le Conseil communautaire a fixé une caution pour la mise à disposition d'un composteur de 20€. Au-delà de 5 ans, cette caution restera acquise à la Communauté de Communes et qu'en conséquence le composteur sera propriété de l'administré.

L'obtention du composteur est conditionnée par l'engagement écrit de l'acquéreur d'une bonne utilisation, c'est-à-dire à son domicile et conformément au guide fourni.

Sur l'année 2011, la communauté de communes a distribué 92 composteurs (pour mémoire, 1 049 en 2010).

7 – Caractérisation

Le verre, les emballages et le papier sont acheminés au centre de tri du SIDOMPE. Chaque trimestre, Cœur d'Yvelines participe à une « caractérisation » - qui sert de base statistique pour les facturations des 3 mois suivants. Chaque mois, Cœur d'Yvelines reçoit une facture « tri à la tonne » pour les déchets reçus au centre de tri. Le refus de tri est exprimé ici en pourcentage de poids (avec prise en compte du tonnage du verre).

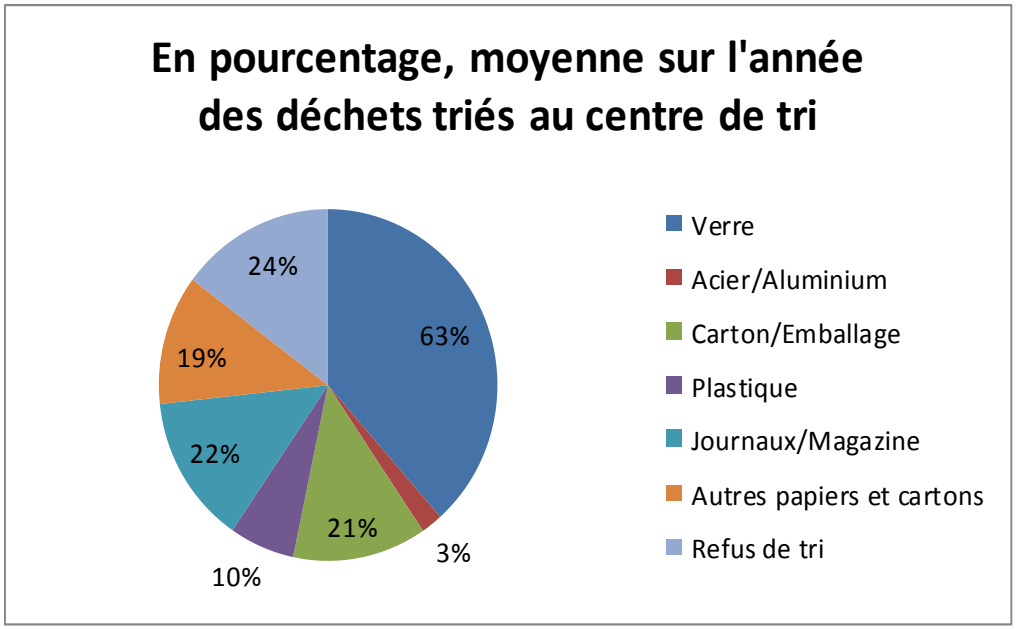

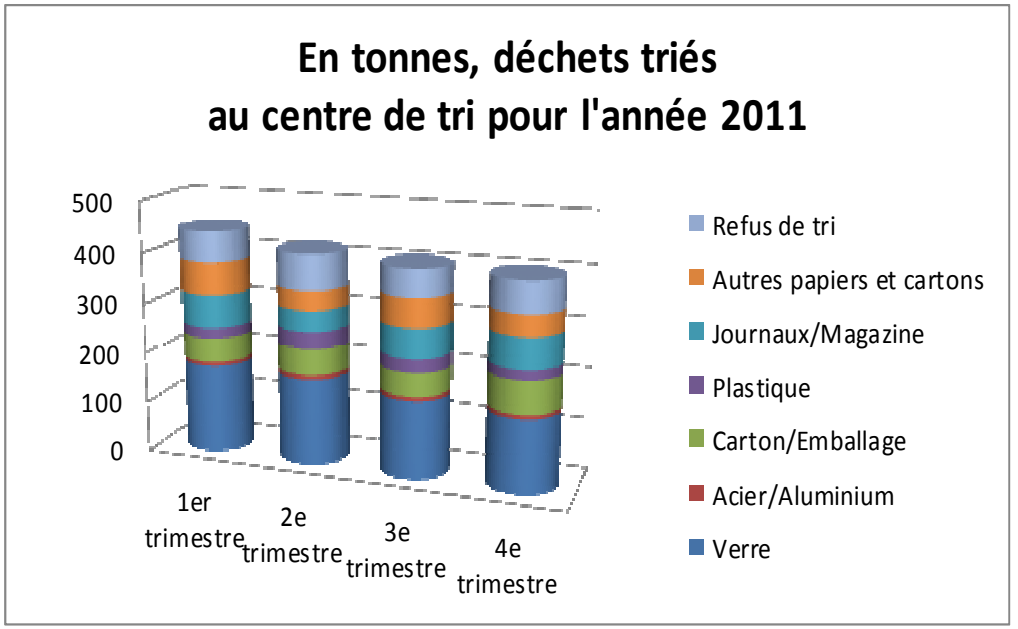

8 – Les principales installations où sont traités les déchets

8 - 1 Pour les déchets ménagers : le Centre de Valorisation des Déchets Ménagers (CVD) de Thiverval Grignon

Le SIDOMPE, Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères regroupe 106 collectivités pour une population totale de 426 000 habitants. Il est propriétaire de cette installation.
Le SIDOMPE a confié à la Société CNIM l'exploitation du CVD par des dispositions contractuelles l'engagement à respecter des objectifs de qualité et à maintenir constamment les installations en bon état de marche.

Le CVD a pour mission de faire réaliser dans les meilleures conditions techniques-écologiques et économiques l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie.

Valorisation énergétique :

Le Centre Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon permet une valorisation énergétique par cogénération.
Grâce à l'incinération des déchets ménagers et en particulier ceux de Cœur d' Yvelines, l'énergie récupérée :

- Alimente un réseau de chauffage urbain de 4500 équivalents logements desservis en chauffage et eau chaude sanitaire,
- Produit de l'énergie électrique, 40 000 MWh électrique par an servant aux besoins propres de l'usine, revendue à EDF pour distribution sur le réseau public (22 000 MWh par an),
- Permet d'économiser d'autres ressources énergétiques.

8 - 2 Pour les déchets verts : la plate-forme de compostage - BVS (Bio Végevert Service)

Les déchets verts collectés sont acheminés, sur une plate-forme du compostage à Thiverval-Grignon.

Le compostage est un procédé de traitement des déchets organiques : après broyage, les déchets subissent une fermentation aérobie qui les transforme en un produit utilisable comme amendement agricole.
Les plates formes de compostage de déchets sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

8 - 3 Pour le verre, les emballages, le papier : le centre de tri du SIDOMPE

Il a ouvert en 2008. Il est situé à Thiverval-Grignon, juste à côté du CDV. Il est conçu pour réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables issus des collectes sélectives des 106 collectivités adhérentes au SIDOMPE.
La capacité annuelle du centre de tri est de 24 000 tonnes.